

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Ajout d'une unité de Biodéconditionnement sur le site de SUEZ situé à Saint Brice Courcelles (51)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SUEZ RV NORD EST

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Kevin HAFREINGUE Directeur d'agence Champagne-Ardennes Entreprises

RCS / SIRET

5 0 4 7 2 6 7 8 7 0 0 0 3 0

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a	Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à Autorisation (rubrique 2791.1 des ICPE)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une unité de biodéconditionnement sur un site d'ores et déjà artificialisé. Le site est actuellement en activité et est constitué d'un bâtiment, d'une cuve de récupération des eaux pluviales de toitures, des réseaux associés.

Le projet prévoit le traitement de 40 t/jour soit 10 000 t/an de déchets.

Aucun travaux de démolition n'est prévu dans le cadre du projet

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer une unité de biodécontonnement sur la commune de Saint-Brice-Courcelles, d'une capacité de traitement de 40 t/jour de biodéchets.

A ce jour, il n'existe pas de biodécontonneur aux abords de Nord de Reims (premier biodéconditionneur à plus de 20 km), cela permettra donc de créer une offre de proximité.

Ces biodéchets pourront provenir de la collecte sélective des ménages ou des entreprises (GMS, restaurant, cantine...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux n'est nécessaire dans le cadre du projet. Les installations prendront place dans le bâtiment existant, aucun travaux de modification des réseaux n'est prévu dans le cadre du projet.

Seuls l'ajout de cuves et d'équipements nécessaires au procédé de biodécontonnement sera réalisé dans le cadre du projet.

Aucune nouvelle artificialisation n'est nécessaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet de la société SUEZ prévoit le traitement de 40 t/j de biodéchets issus de la collecte sélective des ménages et des entreprises (restaurant, cantine, GMS...). Les déchets proviendront de la région Grand-Est (excepté pour l'ancienne région Alsace) et des départements limitrophes de la Marne

Le biodéconditionneur est alimenté par un convoyeur à vis relié à une trémie d'alimentation qui permet l'autonomie de celui-ci.

La première étape consiste en broyage des déchets qui permet de lacérer et écraser les emballages. Au cours de cette étape, la matière organique est liquéfiée par ajout d'eau. Puis les déchets passent par une grille pour séparer les matières indésirables (retenues par celle-ci). Ces matières indésirables sont évacués vers une benne de stockage.

La matière passant à travers la grille constitue la soupe de biodécontonnement, elle est reprise par pompage vers la cuve d'alimentation de l'hydrocyclone. Une deuxième séparation est alors réalisée en utilisant la force centrifuge. Les indésirables extraits sont alors convoyés vers la benne des indésirables.

Une étape d'épaississement de la soupe peut être envisagée, elle est réalisée par une presse à vis. L'eau extraite à cette étape est réutilisée dans le process.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande d'autorisation au titre de la rubrique 2791-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Déchets traités par jour	40 t/j
Approvisionnement en biodéchets prévus des ménages	3 000 t/an
Approvisionnement en biodéchets des entreprises	7 000 t/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin des temples,
51 370 Saint-Brice-Courcelles
Section : AC
Parcelles : 0242 (pour partie)

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 59' 43" 04E Lat. 49° 16' 50" 41N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type 2 situé à 225m au Nord-Ouest du projet. Il s'agit de la " Vallée de la Vesle de Livry-Louvercy à Courlandon" référencé 210000726
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Marne approuvé par arrêté préfectoral du 29 novembre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche se situe à plus de 1,3 km au Sud-Ouest du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Brice-Courcelles est concerné par un Plan de prévention des risques mouvement de terrains par effondrement de cave. Cependant, le projet est situé en zone "Absence de risque" de ce plan de prévention des risques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Brice-Courcelles se situe dans le périmètre de la zone de répartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche se situe à environ 3,7 km à l'Ouest/Nord-Ouest du site. Il s'agit d'un site directive Habitats "Marais et pelouses du tertiaire au Nord de Reims" référencé FR2100274
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera uniquement des prélèvements dans le réseau d'eau potable de la commune. Aucun forage ne sera réalisé dans le cadre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun forage ne sera réalisé dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur un site d'ores et déjà existant, aucune artificialisation supplémentaire ne sera réalisée. De plus, des activités ont déjà lieu sur place qui limite la colonisation du site par des espèces d'intérêts. Enfin, le site s'implante au coeur d'une zone industrielle, la présence d'espèces à enjeux est donc nulle. Un passage écologue a été réalisé pour confirmer l'absence d'enjeux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 3,7 km, considérant : -La distance séparant le projet du site Natura 2000, -L'absence de continuité écologique entre ce site et le projet, -Les activités menées sur le site qui ne sont pas de nature à pouvoir impacter ce site Natura 2000, il apparaît que le projet n'aura aucune incidence sur les habitats et les espèces pouvant y résider.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un site déjà existant et artificialisé.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'implante sur un site déjà artificialisé au coeur d'une zone industrielle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que la commune de Saint-Brice-Courcelles soit concerné par un PPR mouvement de terrains, le projet est situé en dehors de tout zonage de celui-ci
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires seront confinés dans l'enceinte du site, et seront principalement dus aux typologies de déchets réceptionnés. Toutes mesures seront prises pour limiter les nuisances à l'extérieur du site. (rotolue, système de traitement de l'air...)
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera un trafic de l'ordre de 11 PL/j nécessaire au déroulement de l'activité. Cela représente moins de 0,7 % du trafic poids Lourds et 0,07% du trafic total de la D51.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine d'émissions sonores, cependant l'exploitant s'engage à respecter les émergences réglementaires en limites de propriétés et au droit des ZER.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Toute les mesures seront prises pour limiter les nuisances olfactives qui pourraient être imputable au projet (entrepôt fermé, camions bâchés..). Un biofiltre permettra le traitement des odeurs issues de l'exploitation du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au vu des activités qui seront menées sur le site, celui-ci ne sera pas à l'origine d'émissions vibratoires significatives.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine d'émissions lumineuses, d'une part par l'éclairage des voiries internes au site et de l'éclairage minimal qui sera assuré la nuit, d'autre part par les phares des véhicules pouvant circuler durant les périodes nocturne.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air proviendront du biofiltre (élimination des odeurs)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de rejet d'eaux pluviales et d'eaux sanitaire. Les eaux pluviales sont récoltées puis traitées par un séparateur d'hydrocarbure avant de rejoindre le bassin de rétention des eaux pluviales. Elles sont ensuite rejetées dans le cours d'eau situé au Sud du site. Les eaux pluviales de toiture seront récupérées pour partie dans une cuve à l'Est du site pour être intégrer dans le process Les eaux usées sanitaires seront évacuées vers le réseau d'eau sanitaire du Grand Reims</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun effluents ne sera généré par l'établissement. Les eaux issues du process seront réutilisées au maximum et stockées dans des cuves pour élimination par des filières adaptées en cas de surplus.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets issus du biodécontionnement seront stockés dans des bennes évacuées régulièrement afin que ceux-ci soient traitées dans une filière adaptées à leur nature.</p> <p>Le seul déchets dangereux issus de l'exploitation du site est constitué des boues du séparateurs à hydrocarbures qui seront curées par une société spécialisées et envoyées vers un centre de traitement externe agréé.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de la distance séparant le projet des zones d'importances architecturales, culturelles et archéologiques, il n'est pas attendu que le projet porte atteinte à l'une de ces zones.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est d'ores et déjà artificialisé et à vocation industrielle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation de la MRAE Grand -Est, il s'avère qu'aucun projet susceptible d'avoir des incidences cumulées avec le projet de la société SUEZ n'est présent dans un rayon de 2 km autour du site.

[Empty text area for describing cumulative impacts]

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

[Empty text area for describing transboundary effects]

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. études des incidences

[Empty space for providing details on measures and characteristics of the project to avoid or reduce negative effects.]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du fait que le projet s'insère sur un site déjà artificialisé et accueillant actuellement des activités, que les activités se dérouleront à l'intérieur d'un bâtiment, le projet ne sera pas à l'origine d'impact sur l'environnement ou sur les tiers.

La réalisation d'une évaluation environnementale semble donc peu proportionnée aux enjeux du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1. Étude des incidences

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ST BRICE CEURCELLES

le,

14/10/2022

Signature



